

Procès verbal d'assemblée générale constitutive.

Jeudi 14 octobre 2004 à 19h00, sont réunis à Marseille, à la Maison méditerranéenne des droits de l'homme, les personnes souhaitant créer l'association "Ensemble contre l'homophobie".

La séance est ouverte par Louis Zollet qui rappelle la dynamique sur laquelle l'association se constitue et énonce les grandes lignes directrices des actions qu'elle se propose d'accomplir.

Lecture est faite par Christian de Leusse des articles des statuts, règlement intérieur et charte, rédigés à l'issue des réunions de travail préparatoires.

Chaque personne souhaitant prendre la parole et proposer des modifications sur un ou plusieurs articles intervient librement. Après avoir été lu, discuté et éventuellement amandé, chaque article des statuts, de la charte et du règlement intérieur est ensuite adopté par un vote à main levée, à la majorité simple.

Il est demandé aux personnes présentes, souhaitant adhérer à l'association sur la base des statuts, règlement intérieur et charte, tels que discutés et adoptés par l'assemblée, de remplir un bulletin d'adhésion et de s'acquitter de leur cotisation. Treize bulletins d'adhésion sont remplis et signés pour des personnes physiques, aucun pour une personne morale et trois bulletins de soutien sont rédigés.

Il est procédé à un vote destiné à adopter dans son ensemble les statuts, règlement intérieur et charte. Ne prennent part au vote que les personnes encore présentes ou représentées, venant de remplir leur bulletin d'adhésion et de s'acquitter du montant de leur cotisation.

David Gros, membre d'ensemble contre l'homophobie, procède, pour l'association, à l'encaissement des cotisations correspondantes et des fonds versés en soutien.

Les statuts, la charte et le règlement intérieur sont adoptés à l'unanimité, avec douze voix pour, aucune contre et aucune abstention.

Il est procédé à l'élection d'un CA jusqu'à la prochaine Assemblée générale, avec pour mandat d'élire un président et un trésorier, chargés notamment de déposer les statuts en préfecture, de prendre les dispositions nécessaires au démarrage de l'association et d'organiser une assemblée générale le 4 novembre 2004 à 18h30 à la MMDH.

Se présentent :

- Franck Muracciole
- Fabrice Metayer
- Christian Deleusse
- Louis Zollet
- Henry Ansaldi
- Elisabeth Mercier-Thoubert.

Les six candidats sont membres actifs de l'association et à jour de leurs cotisations. Il est procédé au vote. Les candidats sont élus au CA, dans le collège des membres actifs, pour un mandat de 22 jours, à l'unanimité, avec douze voix pour, aucune contre et aucune abstention.

Il est demandé aux nouveaux membres élus de se réunir pour le premier Conseil d'administration le jeudi 28 octobre 2004 à la MMDH à 18h30.

A 21h30, l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Ordre du jour du CA du 28/10/2004 :

1/ Dans le cadre du mandat administratif qui lui est donné :

- Élection du président et du trésorier de l'association chargés notamment de déposer les statuts en Préfecture
- Préparation de l'ordre du jour de l'AG du 4 novembre 2004.
- Établissement de la liste des six membres qualifiés proposée pour être cooptés au CA par l'assemblée générale.

2/ Dans le cadre du démarrage des activités de l'association

- Discussion d'une motion relative à l'ouverture du site internet et achat du nom de domaine www.homophobie.fr
- Discussion d'une motion relative à l'ouverture du numéro relais entre l'association et les personnes victimes ou témoins de discriminations ou violences homophobes.

AG constitutive du 14 octobre 2004